

TEXTE (à lire avec attention)

Une antisèche est un document rédigé à l'avance afin d'éviter de « sécher » sur un sujet. Dans le domaine éducatif, il s'agit d'une fraude permettant par exemple de répondre correctement à une question lors d'un examen. Dans ce cas, l'antisèche, encore appelée pompe en argot scolaire, doit être de petite taille afin d'être aisément dissimulée.

En Belgique, le terme copion est utilisé pour désigner une antisèche, tandis qu'en Suisse, on utilise le terme mascogne

L'usage avéré d'une antisèche lors d'un examen se solde généralement par une exclusion immédiate pour fraude et peut en outre être assortie d'une interdiction de se représenter au même examen pour plusieurs années. Par exemple, en France, la tricherie lors du passage du baccalauréat peut valoir de un à cinq ans d'interdiction au fautif.

Qu'est-ce que je risque si je triche au bac ?

Avec les nouvelles technologies, tricher au bac est devenu plus facile. Pour endiguer ce fléau, les centres d'examens sont désormais équipés de détecteurs électroniques. Il est considéré notamment comme de la triche ou tentative de fraude :

-
- l'utilisation d'un téléphone portable ou d'une montre connectée, ou leur présence sur soi,
 - la communication entre candidats,
 - l'utilisation de documents ou de brouillons non distribués par les examinateurs,
 - envoyer quelqu'un passer l'examen à votre place.

Si vous êtes surpris en pleine tentative de fraude, voici ce que vous risquez, en fonction de la gravité de la fraude :

- annulation d'épreuve avec réception ou non d'un blâme
- privation de mention au bac, quel que soit votre moyenne finale
- interdiction de repasser le bac pendant 5 ans
- interdiction de s'inscrire dans un établissement supérieur pendant 5 ans
- risque de trois ans d'emprisonnement et/ou 9000 euros d'amende

Toutes les sanctions disciplinaires sont consultables sur le site de Légifrance.

Si vous êtes surpris en train de tricher, vous continuez malgré tout à composer. Le surveillant établit alors un rapport écrit détaillé et le transmet au rectorat. Le recteur transmet ensuite ce dossier à une commission disciplinaire qui jugera votre cas et décidera des sanctions à infliger.

1/ a) Lis le texte et indique si vrai ou faux:

- L'antisèche est une fraude
- On risque d'être privé de mention au bac
- La prison n'est pas une sanction prévue dans le domaine éducatif.
- L'élève qui triche est expulsé(e) de la salle d'examen

b) Explique avec tes mots l'expression éviter de "sécher"

2/ Trouve dans le texte un synonyme pour ces mots:

- Écrire:
- Réprimende:
- Compte rendu:
- Feuilles en blanc:
- Contrôler:
- Sanction:
- Appliquer:
- Constaté:
- Tromperie:
- Responsable:

3/ Mets un titre au texte

4/ Fais un résumé

5/ Mets à la voix active:

"En Belgique, le terme copion est utilisé pour désigner une antisèche"

6/ Rédaction: Pour ce travail final, explique tes sensations, ton avis le plus sincère que possible, de cette année en ce qui concerne la matière de français
